



COMMUNE DE WASNES AU BAC

Informations municipales

INFORMATION IMPORTANTE PREFECTURE DU NORD



Difficile à croire mais pourtant !

Alors qu'au cours de la semaine dernière, nous avons assisté à la fête des grenouilles et des escargots, la pluie a été nettement insuffisante en automne et en hiver pour recharger les nappes d'eau souterraines.

La préfecture a donc placé notre département en vigilance pour nous sensibiliser à un usage raisonné de la ressource et nous inciter à diminuer nos consommations (eau potable et prélèvements dans le milieu naturel)

L'objectif est de mettre en place une solidarité entre les habitants (nombreux transferts d'eau à travers le département). Merci de votre attention !

Les
brèves
de
Gustine

A LA UNE :

ZOOM SUR LE BUDGET COMMUNAL 2023

RECETTES

Recette d'exploitation des services



Impôts locaux



Dotations de l'État



Emprunts



Remboursement emprunts



Fonctionnement



Salaires et charges communales



Contributions sociales communales



Matériel et dépenses de fonctionnement

100000

DÉPENSES

Investissement

Construction et équipement



Recherche et développement

Équipement sportif



100000



Info n°15

17.05.2023



Avant propos : Le budget 2023 a été établi avec la volonté :

- ◇ De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ◇ De contenir la dette en limitant au maximum le recours à l'emprunt ;
- ◇ De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat, de la CAPH, de l'Education Nationale chaque fois que cela est possible.

Tout en conservant une gestion rigoureuse pour faire face aux incertitudes provoquées par la réduction de l'autonomie fiscale de la commune

Précision : il s'agit ici d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. **Vous pouvez consulter l'ensemble des documents relatifs au budget en vous rendant en mairie aux heures d'ouverture.**

I Présentation générale du budget (vue d'ensemble)

A la clôture de l'exercice 2022 et après le vote du compte administratif 2022 en date du 14 mars 2023, le budget fait apparaître un résultat d'exploitation global de **223 150,76 €** affecté comme suit :

- ◇ Fonctionnement : Compte R002 : **201 766,96 €**
- ◇ Investissement : Compte 1068 : **21 383,80 €**

Fonctionnement			
		Recettes	Dépenses
Crédits votés par le conseil municipal		348 801,00 €	550 567,96 €
Reports	Résultat de fonctionnement reporté	201 766,96 €	
Total section fonctionnement		550 567,96 €	550 567,96 €
Investissement			
		Recettes	Dépenses
Crédits votés par le conseil municipal		441 972,80 €	420 589,00 €
Reports	Reste à réaliser / N-1	26 572,56 €	20 887,56 €
	Solde d'exécution		27 068,80 €
Total section d'investissement		468 545,36 €	468 545,36 €
TOTAL DU BUDGET			
		Recettes	Dépenses
		1 019 113,32 €	1 019 113,32 €



II Vue détaillée des chapitres comptables

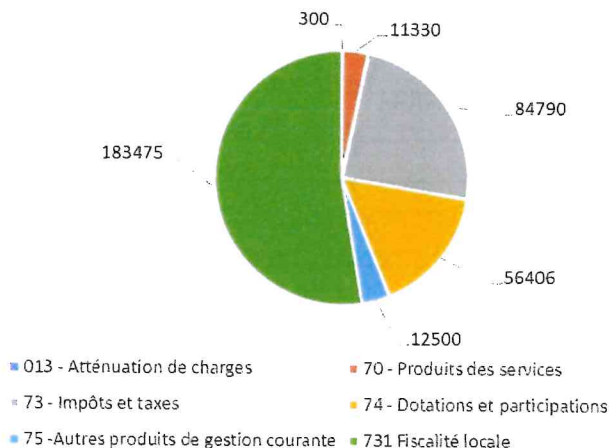
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 348 801,00 €

CHAPITRE	BP 2023 en €
013 - Atténuation de charges (remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.)	300,00
70 - Produits des services (paiements effectués par les familles pour la cantine, la garderie ainsi que les concessions dans les cimetières.)	11 330,00
73 - Impôts et taxes : -La dotation de solidarité communautaire, versée par la CAPH (41 497 €) -Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) qui permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale (31 293 €) - Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (12 000 €)	84 790,00
731 - Fiscalité locale : - La fiscalité locale (158 475 €) - La taxe additionnelle aux droits de mutation (18 000 €) - La taxe sur les consommations finales d'électricité (7 000 €)	183 475,00
74 - Dotations et participations : dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux	56 406,00
75 - Autres produits de gestion courante : locations de logements et de la salle polyvalente	12 500,00
Total	348 801,00
002- Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	201 766,96

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

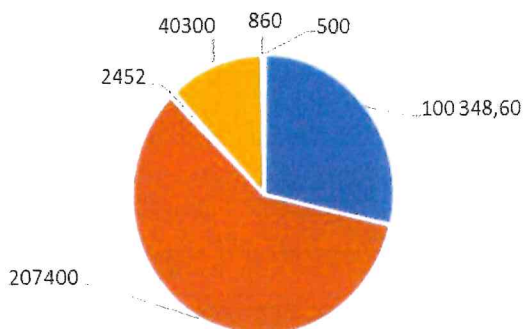


2/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 351 860,96 €

CHAPITRE	BP 2023 en €
011 - Charges à caractère général : dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, internet, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les locations mobilières, les fêtes et cérémonies etc...	100 348,96
012 - Charges de personnel	207 400,00
014 - Atténuations de produits : l'attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut en contrepartie des compétences transférées	2 452,00
65 - Autres charges de gestion courante : indemnités et cotisations des élus ; les subventions aux organismes public (CLSH), les subventions de fonctionnement aux associations (4 950 €), l'achat de prix pour les enfants de l'école.	40 300,00
66 - Charges financières : remboursement des intérêts de la dette	860,00
67 - Charges exceptionnelles : Provision pour titres annulés sur les années antérieures	500,00
Total	351 860,96
023 Virement à la section d'investissement	198 707,00



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



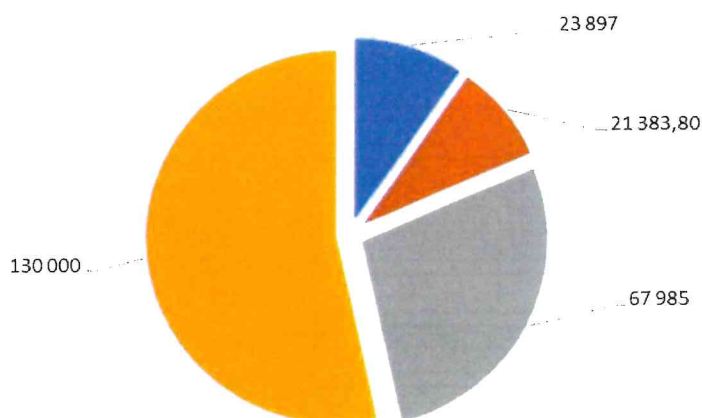
- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1/ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 420 589,00 €

CHAPITRE	BP 2023 en €
10 - Fond compensation TVA (19 897 €), Taxe aménagement (4 000 €)	23 897
13 - Subventions d'investissement (versées par région, département, CAPH...)	67 985
16 – Emprunt (prévision pour réhabilitation d'un logement)	130 000
Total	221 882
021 Virement de la section de fonctionnement	198 707
Restes à réaliser N-1	26 572,56
1068 Affectation de la section de fonctionnement	21 383,80

RECETTES D'INVESTISSEMENT



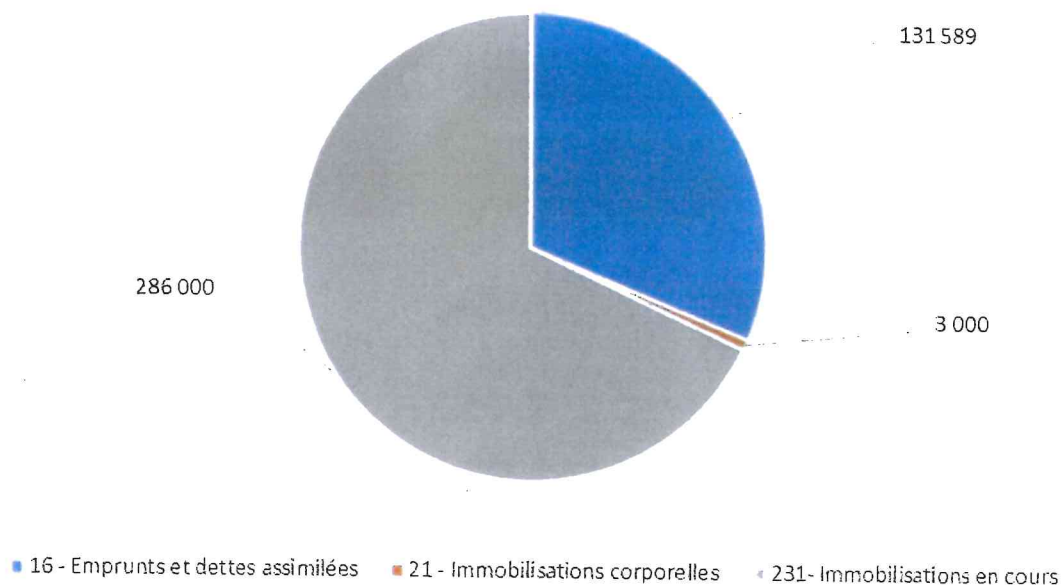
- 10 - FCTVA, Taxes aménagement
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunt
- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé



2/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 420 589,00 €

CHAPITRE	BP 2023 en €
16 - Emprunts et dettes assimilées soit : - Capital annuel remboursé d'un emprunt contracté en 2013 pour les travaux de mise en souterrain des réseaux et de la réfection de la Rue Pasteur (Dernière échéance 1 ^{er} janvier 2024). - Le montant à rembourser annuellement à la CAPH soit 17 357,82 € (solde des travaux du Clos et couvert de l'église restant à la charge de la commune : 347 156,50 € à rembourser sur 20 ans, soit jusqu'en 2038). - Emprunt à court terme effectué en 2021 (100 000 €) : remboursement en octobre 2023.	131 589,00
21 - Immobilisations corporelles (mobilier et matériel)	3 000,00
231 - Immobilisations en cours (travaux bâtiments et voiries : cheminement, eaux pluviales, réhabilitation ancienne école, panneau lumineux rue Calmette)	286 000,00
Total	420 589,00
Restes à réaliser N-1	20 887,56
001 Solde d'exécution de la section investissement reporté	27 068,80

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2021 jusqu'en 2022 inclus par suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du CGI ;

Pour 2023, le Conseil Municipal a décidé l'augmentation des taux comme suit :

- ◆ **Taxe d'habitation : 15,15 %**
- ◆ **Taxe foncier bâti : 34,95 %**
- ◆ **Taxe foncier non bâti : 45,95 %**

NB : la fiscalité locale n'avait pas été augmentée depuis 2018.



DU CUIVRE A..... LA FIBRE



Annoncé précédemment, dans le N°12 de Gustine, l'année 2023 verra la fin progressive du réseau cuivre.

Comme chacun le sait, Orange, qui remplace France TELECOM, est propriétaire du réseau téléphonique sur tout le territoire Français. Afin de répondre à la demande de l'État, Orange procède au remplacement du cuivre par la fibre, afin d'obtenir une meilleure couverture.

Lors de la réunion du 13 avril 2023 avec la CAPH, il nous a été confirmé que nous étions dans le lot n°1 (secteur de l'Ostrevant de la Porte du Hainaut) pour la fermeture commerciale et technique. Nous avons appris également que 79 % des wasnois avaient fait le nécessaire auprès de leur opérateur pour effectuer l'installation de la fibre.

Nous invitons donc les 21 % restant à contacter leur opérateur téléphonique rapidement pour faire de même. Nous vous rappelons que **l'opération est GRATUITE.**

Dès le 1^{er} janvier 2024, aucun abonnement autre que la fibre ne sera délivré.

Et, à compter du 1^{er} janvier 2025, à défaut d'installation de la fibre, votre TELEPHONE FIXE SERA PUREMENT ET SIMPLEMENT COUPE!

Les prochaines étapes ...



BILLET D'HUMEUR

QUEL DOMMAGE !!!!!



Nos agents municipaux ont eu à déplorer mardi 25 avril, le vol de planches constituant l'ossature des bacs de compostage situés au nouveau cimetière (route de Wavrechain).

Quel manque de civisme !

La personne coupable d'un tel agissement a-t-elle seulement pensé que ces équipements ruraux ont été mis à la disposition des habitants grâce à leurs impôts ?

Bien sûr : « pas vu pas pris !... mais pas de morale non plus !! », cette personne serait la première à hurler si on lui volait un bien.

Désolant !!!!



INFORMATION SANTÉ : SOINS NON PROGRAMMÉS

La Communauté Territoriale Professionnelle de Santé du Grand Denain (CPTS) vous informe que depuis le 1^{er} février 2023, des médecins généralistes assurent des **permanences** pour les **soins non programmés** du **lundi au vendredi de 08h00 à 20h00** et le **samedi de 08h00 à 12h00**.

Appelez le **06 95 40 80 63** (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, après 17h00 contactez le 15)

Pour toute question, contactez contact@cptsgrandenain.fr

Qui peut en bénéficier ?

- Les patients dont le médecin traitant n'est pas disponible dans les 24h00
- Les patients sans médecin traitant



Conditions d'accès :

- Résider sur le territoire de la CPTS
- Avoir un motif de consultation relevant des soins non programmés.

On entend par soins non programmés, un état de santé qui ne relève pas de l'urgence médicale mais nécessite une consultation dans les 24h/48h.

Attention : les renouvellements d'ordonnance et les certificats médicaux ne relèvent pas des soins non programmés

En cas d'urgence médicale contactez le 15



Comment contacter la CPAM du Hainaut ?

Que ce soit pour obtenir de l'aide dans vos démarches ou un renseignement concernant votre situation, prendre un rendez-vous ou envoyer des documents, contacter votre caisse primaire d'Assurance Maladie est très simple !

Besoin d'un renseignement ? Faites votre demande :

- Sur le **compte ameli** - Mes démarches - Espace d'échanges ;
- Par **téléphone** en composant le 36 46.

Pour faciliter les réponses à vos questions, pensez à vous munir de votre carte Vitale.

Besoin de prendre un rendez-vous avec un conseiller ?

Choisissez un rendez-vous physique (en accueil), ou **téléphonique (NOUVEAU)** :

- Sur le **compte ameli** - Mon agenda - Prendre un rendez-vous ;
- Par **téléphone** en composant le 36 46.

Besoin de transmettre des documents ?

Pas besoin de vous déplacer !

Simple, rapide et sécurisé... envoyez-les simplement par courrier à :

CPAM du Hainaut
63 rue du Rempart - CS 60499
59321 VALENCIENNES Cedex

Pour en savoir plus rendez vous sur ameli.fr

COMMENT COMMANDER VOTRE CARTÉ VITALE ?

Que ce soit votre première demande ou une demande de renouvellement suite à un vol, perte ou dysfonctionnement, réalisez votre commande de carte vitale sur ameli.fr rubrique **Mes démarches > Ma carte Vitale > Commander ma carte Vitale**.

Pour suivre la délivrance de votre carte Vitale, connectez-vous à compte ameli, rubrique **Mes démarches > Suivre ma commande de carte Vitale**.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur ameli.fr !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr

3646



ameli.fr



INFOS DIVERSES

LE CAMION BLEU FRANCE SERVICES



Afin que tous les habitants du département puissent être accompagnés dans leurs démarches administratives, et ce, même dans les endroits les plus reculés, "France services" a développé sur l'ensemble des territoires du Nord, « les CAMIONS BLEUS ».

Services proposés :

- ◇ Santé, famille, retraite, emploi, impôt
- ◇ Papiers d'identité, permis de conduire, carte grise
- ◇ Impôts, Déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source
- ◇ Difficultés juridiques
- ◇ Accueil et orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- ◇ Accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active)

Accessible aux personnes à mobilité réduite, il est vivement conseillé de prendre rendez-vous au **03.59.73.24.60** ou par **courriel : valenciennois.franceservices@lenord.fr**

Ci-après les dates des prochains passages, les horaires sont de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h :

BOUCHAIN	Place Général de Gaulle	Lundi 5 juin
DENAIN	Place Baudin	Jeudi 1er juin
DOUCHY LES MINES	Place Paul Eluarf	jeudi 25 mai et jeudi 22 juin
ESCAUDAIN	Place Léon Gambetta	mercredi 14 juin
LOURCHES	Place Roger Salengro	lundi 22 mai et lundi 26 juin

L'OPÉRATION « CHÈQUE ÉNERGIE » EST RENOUELÉE CETTE ANNÉE.



Attribué sous conditions de ressources, il est envoyé au bénéficiaire une fois par an sans que celui-ci ait à accomplir la moindre démarche. Il sert à payer les factures du logement quel que soit le type d'énergie utilisé. La campagne de versement du chèque énergie s'étale jusqu'au 15 juin en fonction du département de résidence. Pour plus d'information et savoir si vous êtes éligible, rendez-vous sur le site dédié : <https://chequeenergie.gouv.fr>

Titres d'identité : le renouvellement pour changement d'adresse provisoirement suspendu

« Depuis le 12 avril 2023, la pré-demande de carte nationale d'identité (CNI) et de passeport dans le cadre d'un changement d'adresse est désactivée pour une durée de plusieurs mois, suite à une décision du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Un message d'avertissement prévient l'utilisateur de cette indisponibilité temporaire. Les mairies demandent aux usagers de différer leur demande de renouvellement de titres d'identité pour ce motif, afin de privilégier les traitements de dossiers pour **motifs d'expiration, perte ou vol**.

Il reste toutefois possible de demander en mairie le renouvellement d'un titre pour changement d'adresse en cas de situation exceptionnelle que vous pouvez justifier : majeurs protégés, situation particulière d'un usager, etc.

Par ailleurs, face aux difficultés rencontrées vis-à-vis de certains établissements de crédit rejetant des dossiers présentant des CNI délivrées depuis plus de 10 ans, les cartes d'identité délivrées à des majeurs avant le 1^{er} janvier 2014 et encore valides à cette date ont vu leur durée de validité passer de **10 à 15 ans** (décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013). Les usagers qui sont dans ce cas peuvent, même si la date de validité inscrite sur la carte est dépassée, continuer à l'utiliser pour leurs démarches durant 5 ans.

Rappel : il n'y a aucune obligation légale et réglementaire à renouveler un titre d'identité en cas de changement d'adresse et aucune sanction n'est prévue pour les usagers présentant un titre dont l'adresse indiquée n'est pas exacte ou actualisée.

À savoir : vous passez un examen ou le permis de conduire ? Sachez que vous pouvez présenter une carte nationale d'identité ou un passeport périmé **depuis moins de 5 ans**, ils restent valables ».

(Publié le 11 mai 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre) Site service-public.fr)



LA RENCONTRE USEP

Du monde sur le stade ce mardi 11 avril, la rencontre sportive organisée par l'USEP depuis de nombreuses années, interrompue pour cause covid, a retrouvé sa forme initiale dans notre village.

Les élèves de l'école 'La Fontaine' ont participé à la rencontre 'petites écoles' avec leurs camarades scolarisés à Bouchain, Escaudain, Saint Aybert et Wavrechain sous Faulx, sous un ciel nuageux mais sans pluie ...

Divers ateliers sportifs (course, saut d'obstacle, lancer de poids, parcours à vélo...) sont mis en place et gérés par les enseignants accompagnés de nombreux parents volontaires. Chaque école a reçu un trophée à l'issue des épreuves, cette année les sportifs de St Aybert sont montés sur la 1^{ère} marche du podium, et remettront en jeu leur trophée l'année prochaine à Wavrechain.

Avant le retour, les enfants ont pris le goûter offert par la municipalité.



FÊTES ET CÉRÉMONIES

Une nouveauté pour la cérémonie du 8 mai !



Le lundi 8 mai, la commission « fêtes, cérémonies et monde associatif » a innové pour la commémoration de l'armistice. En effet, trois enfants du village ont accepté de lire la liste de nos habitants morts pour la France. Merci donc à Emma, Mattéo et Lola d'avoir inauguré cette nouvelle formule.

Bel exemple pour les futures commémorations à venir. La commission réitérera le même exercice lors du 11 novembre.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur a été offert par la municipalité et des bonbons distribués aux enfants présents.

Pour terminer dans la bonne humeur, apprécions les actions entreprises pour que Wasnes continue de montrer sa vitalité ainsi,

Beaux succès pour les deux chasses aux œufs organisées en notre village : une par l'APE dans l'enceinte de l'école et l'autre par le comité des fêtes au terrain de foot pour les enfants du village.

Le 30 avril, après 3 ans d'absence, le comité des fêtes nous a fait le plaisir d'organiser un vide-greniers au stade municipal de 7h à 18h. Sous un ciel enfin clément les exposants et visiteurs ont pu se restaurer auprès du stand du comité des fêtes.

Les 22 et 23 avril : l'exposition d'art organisée par M. et Mme DENIZART et leur association « ART ET EXPRESSIONS » a accueilli dans la salle polyvalente un grand nombre de visiteurs curieux et enthousiastes devant les réalisations artistiques de chacun des exposants. Belle réussite et merci à eux.

Gageons que cette idée fera des émules





Samedi 13 mai, l'association des chasseurs a organisé son repas annuel. Grand moment de convivialité ponctué par une loterie de quelques 50 lots. Dans cette ambiance festive et amicale, les convives ont eu du mal à se quitter en promettant de se revoir l'année prochaine !



Prenez date pour les prochaines festivités :

Samedi 27 mai : 1^{er} tournoi de pétanque de l'année organisé par le Comité des Fêtes au terrain de foot. N'oubliez pas de vous inscrire.

Attention, le cadeau pour la fête des mères offert par ce même comité sera à cette occasion remis aux mamans du village au cours de cette animation. Mamans pensez à venir le recevoir



Samedi 24 juin : Notre école fêtera la fin de l'année scolaire et le début des «grandes vacances». Comme chaque année un spectacle effectué par les élèves, des jeux, et une petite restauration seront organisés conjointement par l'équipe enseignante et l'APE. Le conseil municipal aura le plaisir de distribuer les prix aux enfants après le spectacle.

Venez nombreux applaudir nos élèves, en particulier les «grands» qui quitteront le nid douillet de notre petite école pour le collège.

Dimanche 2 juillet : Juste avant votre départ en vacances, le Comité des fêtes vous proposera un repas champêtre concocté par ses soins dans la salle polyvalente.



FETE NATIONALE :

Jeudi 13 juillet : jeux, buvette et petite restauration organisés par le comité des fêtes avant la traditionnelle retraite aux flambeaux

Vendredi 14 juillet : comme l'année dernière la société de chasse organisera son match de foot intergénérationnel au stade municipal. A cette occasion, des sachets de bonbons seront distribués aux enfants présents, les grands pourront se désaltérer à la buvette. Pensez à vous inscrire !



Beau programme, nous vous attendons nombreux !